



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « UN BILAN DES COMMISSIONS » (N° 1203) (PDC-JDC)

Séance du 29 septembre 2022

Point n° 5

Les Commissions sont un élément important dans l'organisation actuelle de la Municipalité. Elles participent au bon fonctionnement de la démocratie locale et permettent aux citoyens de s'impliquer dans leurs domaines d'intérêts.

Quelle est le nombre de places libres (vides) dans les différentes commissions ?

A fin août 2022, il manque 1 personne dans la Commission de la culture, dans la Commission de l'économie publique, dans la Commission des sports, dans la Commission de la sécurité et 2 personnes dans la Commission de l'intendance.

Pourrait-on savoir le taux de présence et d'absentéisme également par Commission ?

Le taux de présence est calculé avec les décomptes des séances de l'année 2021.

Cohésion sociale :	81%
Culture :	81%
Eaux et environnement :	78%
Economie publique :	63%
Finances :	89%
Sécurité :	66%
Sports :	59%
Travaux publics :	61%
Urbanisme :	77%
Jeunesse :	62%
Ecole primaire :	67%
Gestion de la Maison de l'enfance :	78%
Révision du Règlement du Conseil de ville :	76%

La moyenne se situe à donc à 72%, avec la meilleure participation à la Commission des finances à 89%, et la plus basse à la Commission des sports à 59%. On peut relever que la période pendant le COVID (2020) a donné lieu à des reports de séance suite à un quorum non atteint.

Annuellement, quel coût représente toutes ces séances ? Y compris en comptant les membres de conseil municipal ainsi que les employés de la commune ?

Les indemnités de présence de séances 2021 représentent CHF 8'450.-, les heures des employés communaux, valorisées à CHF 65.- de l'heure, 2 heures par séance, se montent à CHF 8'160.-, soit un total de CHF 16'610.-.

Un changement dans l'organisation des Commissions ne peut se faire que par la révision du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune municipale de Porrentruy (ROAC), qui doit être acceptée par le Peuple. La dernière révision date de 2019.

12 septembre 2022

Le Conseil municipal